



CONSEIL

Analyser les risques par la méthode ARIS®

Accidents du travail

Analyse des risques

Mesures de prévention

Sécurité

CODE PRODUIT

B0101

Thématique

Analyse de risques conformément à ce que prévoient les articles I.2-5 et I.2-8 du Code Bien-Être - Livre Ier - Principes généraux.

Objectifs

Les objectifs de l'analyse de risques Sécurité par la méthode ARIS® (Analyse de Risques Intégrale et Systématique) sont multiples :

- Identifier des dangers pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Définir et prioriser les risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Évaluer les risques pour le bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail.
- Définir et prioriser les mesures de prévention pour chaque risque décelé.
- Établir plan global de prévention et du plan d'action annuel.
- Établir des conclusions générales à l'attention de l'employeur, du conseiller en prévention interne et des membres du CPPT.

Programme

Pour répondre à ces objectifs, chaque fonction devra être décrite de manière détaillée afin de mettre en évidence les différentes tâches qui la composent. Les dangers liés à la fonction pourront ainsi être détectés et classés dans les domaines suivants :

- Environnement de travail
- Equipement de travail
- Organisation du travail
- Humain
- Interaction

Pour chaque danger décelé, une évaluation du risque associé sera réalisée en suivant la méthode développée par le CESI. Sur base de l'évaluation des risques, le Conseiller en Prévention du CESI établira des mesures de prévention et des priorités d'action qui seront à insérer dans votre plan global de prévention.

Méthode

L'analyse se base sur :

- La description de l'entreprise et de ses activités.
- L'observation de l'activité ou du poste de travail ciblé. Il est ainsi possible d'effectuer une analyse de risques globale pour un département, un service ou une activité spécifique. Dans le cas des (T)PME, l'analyse de risques globale peut concerner toute l'entreprise. Celle-ci peut également se faire par poste de travail.
- Une discussion avec les travailleurs sur leur poste de travail.
- Une discussion avec la ligne hiérarchique pour avoir une vue plus globale de l'organisation des activités.
- La collaboration avec le conseiller en prévention interne

Un rapport d'analyse est ensuite établi de façon globale, par activité ou par poste de travail en fonction du périmètre choisi. Ce rapport reprend de façon anonyme :

- Les risques identifiés
- Une évaluation de ce risque brut
- Les mesures de prévention déjà mise en place dans l'entreprise
- Une évaluation du risque résiduel
- Des propositions d'amélioration

Chaque analyse de risques d'un poste de travail peut également être complétée par l'analyse de risques spécifique liée aux équipements de protection individuelle, telle que recommandée dans le livre IX du Code du Bien-Être au Travail.

Public

Toutes les entreprises possédant au moins 1 travailleur.